

Présidence de M. Valentin Christe, président

Membres absents excusés : Jean-François Cachin ; Alice Genoud ; Gianna Marly ; Laurence Jaccard-Mundinger ; Esperenza Pascuas ; Mme Marie-Thérèse Sangra ; Anna Zangger ; Anna Zürcher.

Membres absents non excusés : Cédric Fracheboud ; Sara Gnoni ; Ismail Unal

Membres présents	89
Membres absents excusés	8
Membres absents non excusés	3
Effectif actuel	100

Ouverture

La séance est ouverte à 18 h 00 en la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville.

Le président

Annonce le décès du père de M. le Municipal Jean-Yves Pidoux. Il demande un instant de silence.

Le président

Salue la présence d'étudiants en Bachelor de l'Université de Lausanne, en séminaire sur l'activité politique locale.

Le président

Signale la présence de M. Crettol, SOI, pour régler les problèmes de connexion au réseau wifi.

Lettre

de la Municipalité (du 20 septembre 2016) demandant l'urgence pour le 04.10.2016 pour le point :

- R 19 – **Rapport-préavis N° 2016/36** : – Projet de construction de 3 bâtiments comprenant 194 logements, une crèche, des surfaces d'activité et un parking souterrain de 127 places à l'avenue de la Sallaz 1, 3, 5, 7, 9, 11, 13 et 15 et au chemin des Falaises 2 et 4. Constitution de droits de superficie en faveur de la Société coopérative immobilière La Maison Ouvrière (SCILMO), de la Société immobilière lausannoise pour le logement S.A. (SILL S.A.) et de la Commune de Lausanne. Octroi des appuis financiers prévus par la loi cantonale du 9 septembre 1975 sur le logement, pour la réalisation des 98 logements subventionnés en faveur de la SILL S.A. et de la SCILMO. Octroi de cautionnements solidaires en faveur de la SILL S.A. et de la SCILMO.
- R 21a – **Rapport-préavis N° 2016/48** : – Autorisation générale de plaider 2016-2021

	<p>- R 21b – Rapport-préavis N° 2016/49 : – Autorisation générale de constituer des associations et des fondations ou d’y adhérer, de constituer des sociétés commerciales ou d’acquérir des participations dans ces sociétés, en application de l’article 20, lettre g du règlement du Conseil communal.</p> <p>_____</p>
Communications municipales	<p>– <u>20 septembre 2016</u> : question orale du 6 septembre 2016 de M. Nicola Di Giulio portant sur la construction en cours de deux immeubles sur la parcelle située route de Marin 4-6 à Vers-chez-les-Blanc.</p> <p>_____</p>
Postulat <i>Dépôt</i>	<p>de M. Manuel Donzé (CPV) : « <i>Pour une sécurisation du chemin de Rovéréaz</i> »</p> <p>_____</p>
Postulat <i>Dépôt</i>	<p>de M. Claude Calame (Ensemble à Gauche) : « <i>30 km/h sur la “Petite Ceinture” et dans son périmètre</i> »</p> <p>_____</p>
Postulat <i>Dépôt</i>	<p>de M. Henri Ricart (PLC) et consorts : « <i>Un poste de police de quartier aux services des habitants des zones foraines à Vers-chez-les-Blanc</i> »</p> <p>_____</p>
Interpellation <i>Dépôt</i>	<p>de Philippe Ducommun (UDC) : « <i>Insécurité au centre-ville et ‘Lôz’anges gardiens’ : quid de la police ?</i> »</p> <p>_____</p>
Interpellation <i>Dépôt</i>	<p>de Claude-Alain Voiblet (PLC) et consorts : « <i>Manifester, mais à quel prix pour la collectivité ?</i> »</p> <p>_____</p>
Interpellation <i>Dépôt</i>	<p>de Nicola Di Giulio (PLC) et consorts : « <i>Après le Chalet-à-Gobet, les requérants d’asile investissent Vers-chez-les-Blanc. Mais qu’en pensent les résidents des zones foraines lausannoises ?</i> »</p> <p>_____</p>
Interpellation <i>Dépôt</i>	<p>de Nicola Di Giulio (PLC) : « <i>Chemin de la Vulliette, du zéro à cent km/h en 4 secondes.</i> »</p> <p>_____</p>
Interpellation <i>Dépôt</i>	<p>de M. Xavier de Haller (PLR) et consorts : « <i>La Municipalité parraine-t-elle un hors la loi ?</i> »</p> <p>L’urgence est demandée pour cette interpellation, laquelle a été acceptée par le Bureau légal du Conseil communal.</p> <p>_____</p>

Questions orales

- I. M. Hadrien Buclin (Ensemble à Gauche) ; M. Pierre-Antoine Hildbrand, directeur de Sécurité et Economie (SE).
- II. M. Pierre Conscience (Ensemble à Gauche) ; M. Grégoire Junod, syndic.
- III. Mme Géraldine Bouchez (Les Verts) ; Mme Florence Germond, directrice de Finances et Mobilité (FIM).
- IV. M. Manuel Donzé (CPV) ; M. Pierre-Antoine Hildbrand, directeur de Sécurité et Economie (SE).
- V. M. Jean-Daniel Henchoz (PLR) ; M. David Payot, directeur d'Enfance, Jeunesse et Quartiers (EJQ).
- VI. M. Benoît Gaillard (Soc.) ; M. Pierre-Antoine Hildbrand, directeur de Sécurité et Economie (SE) ; M. Benoît Gaillard (Soc.) ; M. Pierre-Antoine Hildbrand, directeur de SE.
- VII. M. Claude-Alain Voiblet (PLC) ; M. Pierre-Antoine Hildbrand, directeur de Sécurité et Economie (SE).
- VIII. M. Claude-Alain Voiblet (PLC) ; M. Pierre-Antoine Hildbrand, directeur de Sécurité et Economie (SE) ; M. Claude-Alain Voiblet (PLC) ; M. Pierre-Antoine Hildbrand, directeur de Sécurité et Economie (SE).
- IX. Mme Anita Messere (UDC) ; M. Grégoire Junod, syndic.
- X. M. Philippe Miauton (PLR) ; M. David Payot, directeur d'Enfance, Jeunesse et Quartiers (EJQ).
- XI. Mme Karin Roch (Les Verts) ; M. Grégoire Junod, syndic.
- XII. M. Fabrice Moscheni (UDC) ; Mme Florence Germond, directrice de Finances et Mobilité. ; M. Fabrice Moscheni (UDC) ; Mme Florence Germond, directrice de Finances et Mobilité.

Rapport s/Préavis
N° 2016/36

Projet de construction de 3 bâtiments comprenant 194 logements, une crèche, des surfaces d'activité et un parking souterrain de 127 places à l'avenue de la Sallaz 1, 3, 5, 7, 9, 11, 13 et 15 et au chemin des Falaises 2 et 4. Constitution de droits de superficie en faveur de la Société coopérative immobilière La Maison Ouvrière (SCILMO), de la Société immobilière lausannoise pour le logement S.A. (SILL S.A.) et de la Commune de Lausanne. Octroi des appuis financiers prévus par la loi cantonale du 9 septembre 1975 sur le logement, pour la réalisation des 98 logements subventionnés en faveur de la SILL S.A. et de la SCILMO. Octroi de cautionnements solidaires en faveur de la SILL S.A. et de la SCILMO

Rapporteur : M. Fabrice Moscheni (UDC)

Discussion

M. Guy-Pascal Gaudard (PLR) qui dépose un amendement ; M. Alix-Olivier Briod (PLR) qui dépose un amendement ; M. Vincent Brayer (Soc.) ; M. Valéry Beaud (Les Verts) ; M. Hadrien Buclin (Ensemble à Gauche) ; M. Jean-Luc Chollet (UDC) ; M. Vincent Brayer (Soc.) ; Mme Graziella Schaller (CPV) ; M. Gilles Meystre (PLR) ; M. Guy-Pascal Gaudard (PLR) ; M. Hadrien Buclin (EàG) ; M. Alix-Olivier Briod (PLR) ; M. Fabrice Moscheni (UDC) ; M. Filippo Rivola (Soc.) ; M. Romain Felli (Soc.) ; M. Valéry Beaud (Les Verts) ; M. Jean-Luc Chollet (UDC) ; M. Jean-Pascal Gendre (PLR) ; M. Claude Calame (EàG) ; M. Fabrice Moscheni (UDC) ; M. Alix-Olivier Briod (PLR) ; M. Jean-Michel Dolivo (EàG) ; Mme Sandra Pernet (CPV) ; M. Johann Dupuis (EàG) ; M. Romain Felli (Soc.) ; Mme Anita Messere (UDC) ; M. Stéphane Wyssa (PLR) ; M. Jean-Pascal Gendre (PLR) ; Mme Natacha Litzistorf, directrice de Logement, Environnement et Architecture (LEA) ; M. Gilles Meystre (PLR) ; Mme Françoise Longchamp (PLR) ; Mme Sandra Pernet (CPV) ; M. Claude-Alain Voiblet (PLC) ; M. Guy-Pascal Gaudard (PLR) ; M. Alix-Olivier Briod (PLR) ; M. Cédric Fracheboud (PLC) ; Mme Natacha Litzistorf, directrice de Logement, Environnement et Architecture (LEA) ; M. Gilles Meystre (PLR) ; M. Fabrice Moscheni (UDC) ; Mme Sandra Pernet (CPV) ; M. Claude-Alain Voiblet (PLC) ; M. Guy-Pascal Gaudard (PLR) ; M. Alix-Olivier Briod (PLR) ; M. Cédric Fracheboud (PLC) ; Mme Natacha Litzistorf, directrice de LEA ; Mme Paola Richard de Paolis (Soc.) ; Mme Natacha Litzistorf, directrice de LEA.

Amendement M. Gaudard (dépôt)

« Afin d'élargir l'offre en places de garderie, de doubler leur nombre, soit de 44 à 88».

Amendement M. Briod (dépôt)

« d'étudier l'aménagement de quinze places de parc extérieures au minimum sur les terrains attenants aux bâtiments A/B/C, destinées aux véhicules de service, à la clientèle des commerces et à la dépose et prise en charge des personnes».

Discussion s/amendement Gaudard

M. Alain Hubler (EàG) ; M. Gilles Meystre (PLR) qui demande le vote nominal ; M. Alain Hubler (EàG) ; M. Benoît Gaillard (Soc.) ; Mme Sophie Michaud Gigon (Les Verts) ; M. Manuel Donzé (CPV) ; M. Philipp Stauber (PLC) ; Mme Aude Billard (Soc.) ; M. Claude-Alain Voiblet (PLC) ; M. Jean-Michel Dolivo (EàG) ; Mme Florence Bettschart Narbel (PLR) ; M. Jacques-Etienne Rastorfer (Soc.) ; Mme Anita Messere (UDC) ; Mme Paola Richard de Paolis (Soc.) ; M. Benoît Gaillard (Soc.) ; M. Jean-Michel Dolivo (EàG) ; M. Guy-Pascal Gaudard (PLR) qui modifie son amendement ; M. David Payot, directeur d'Enfance, Jeunesse et Quartiers (EJQ) ; M. Jacques Pernet (PLR) qui dépose une motion d'ordre ; M. Grégoire Junod, syndic.

Motion d'ordre

La demande de motion d'ordre étant appuyée par le nombre suffisant de voix, elle est mise en discussion.

Discussion s/motion d'ordre Pernet

La parole n'est pas demandée.

Vote s/motion d'ordre Le Conseil, par une majorité de oui, 2 non et quelques abstentions, **accepte** la motion d'ordre.

Amendement M. Gaudard (modification) « Afin d'élargir l'offre en places de garderie, d'augmenter de manière significative le nombre de places prévues par le projet. »

Demande de vote nominal La demande de vote nominal étant appuyée par le nombre suffisant de voix, il y sera procédé.

Vote s/amendement Gaudard Le Conseil, par 45 oui, 2 non et 37 abstentions, **accepte** l'amendement de M. Guy-Pascal Gaudard.

Résultats du vote

#	Nom	Prénom	Parti	Résultat
84	ALVAREZ HENRY	Caroline		NON
61	AUBERT	Eliane		OUI
18	BEAUD	Valéry		NON
87	BEAUSIRE	Quentin		NON
66	BEETSCHEN	Véronique		NON
52	BETTSCHART-NARBEL	Florence		OUI
85	BILLARD	Aude		NVT
31	BIRCHLER	Jean-Christophe		OUI
65	BOUCHEZ	Géraldine		NON
92	BOUVERAT	Arnaud		NON
88	BRAYER	Vincent		NON
53	BRIOD	Alix-Olivier		OUI
64	BRUN	Delphine		NON
111	BUCLIN	Hadrien		OUI
46	CACHIN	Jean-François		OUI
102	CALAME	Claude		OUI
42	CALAME	Maurice		OUI
49	CARREL	Matthieu		OUI
99	CARVALHO ARRUDA	Carine		NON
89	CHENAUX MESNIER	Muriel		NON
24	CHOLLET	Jean-Luc		ABS
35	CHRISTE	Valentin		NVT
22	COMPANY	Xavier		NON
103	CONSCIENCE	Pierre		OUI
73	CORBOZ	Denis		NON

Première partie de la 5^{ème} séance du mardi 4 octobre 2016

#	Nom	Prénom	Parti	Résultat
110	CRAUSAZ MOTTIER	Magali		ABS
83	DANA	Louis		NON
48	DE HALLER	Xavier		OUI
54	DE MEURON	Thérèse		NVT
93	DECOLLOGNY	Anne-Françoise		NON
36	DI GIULIO	Nicola		OUI
104	DOLIVO	Jean-Michel		OUI
30	DONZE	Manuel		OUI
17	DUBAS	Daniel		NON
23	DUCOMMUN	Philippe		OUI
107	DUPUIS	Johann		OUI
56	ETHENOZ	Pierre		OUI
15	EVEQUOZ	Séverine		NON
81	FELLI	Romain		NON
37	FRACHEBOUD	Cédric		OUI
29	FURBRINGER	Jean-Marie		OUI
76	GAILLARD	Benoît		NON
45	GAUDARD	Guy-Pascal		OUI
43	GENDRE	Jean-Pascal		OUI
19	GRIN	Claude Nicole		NVT
47	HENCHOZ	Jean-Daniel		OUI
106	HUBLER	Alain		OUI
72	JOOSTEN	Robert		NON
75	KAMENICA	Musa		NON
86	KESSLER	Sébastien		NON
51	KLUNGE	Henri		OUI
68	LAPIQUE	Gaëlle		NON
50	LONGCHAMP	Françoise		OUI
96	MACH	André		NON
59	MAILLARD	Mathieu		OUI
28	MARION	Axel		OUI
95	MARTIN	Pedro		NON
25	MESSERE	Anita		OUI
55	MEYSTRE	Gilles		OUI
62	MIAUTON	Philippe		OUI
63	MICHAUD GIGON	Sophie		NON
109	MISIEGO	Céline		OUI
98	MIVELAZ	Philippe		NON
34	MOSCHENI	Fabrice		OUI
77	NEUMANN	Sarah		NON
38	OBERSON	Pierre		OUI
113	PAGES	Barbara		NON
57	PERNET	Jacques		OUI
26	PERNET	Sandra		OUI
80	PHILIPPOZ	Roland		NON
44	PICARD	Bertrand		OUI
91	RASTORFER	Jacques-Etienne		NON
112	RESPLENDINO	Janine		OUI
39	RICART	Henri		OUI
71	RICHARD-DE PAOLIS	Paola		NON
70	RIVOLA	Filippo		NON
20	ROCH	Karine		NON
67	ROSSI	Vincent		NON
97	SALZMANN	Yvan		NON
27	SCHALLER	Graziella		OUI
33	SCHLIENGER	Sandrine		OUI
100	SCHNEIDER	Gianni-John		NON
40	STAUBER	Philipp		OUI

#	Nom	Prénom	Parti	Résultat
74	THAMBIPILLAI	Namasivayam		NVT
90	TRAN-NHU	Thanh-My		NON
41	VOIBLET	Claude-Alain		OUI
108	VOUTAT	Marlène		OUI
60	WILD	Diane		OUI
58	WYSSA	Stéphane		OUI

Discussion
s/amendement Briod

M. Alix-Olivier Briod (PLR).

Vote s/amendement
Briod

Le Conseil, par 32 oui, 48 non et 6 abstentions, **refuse** l'amendement de M. Alix-Olivier Briod.

<i>Discussion s/ DDP</i>	La parole n'est pas demandée.
<i>Vote s/concl. n° 1</i>	Le Conseil, par une majorité de oui, 1 non, approuve la conclusion n° 1 de la commission.
<i>Vote s/concl. n° 2</i>	Le Conseil, par une majorité de oui, quelques non, approuve la conclusion n° 2 de la commission.
<i>Vote s/concl. n° 3</i>	Le Conseil, par une majorité de oui, 1 non, approuve la conclusion n° 3 de la commission.
<i>Vote s/concl. n° 4</i>	Le Conseil, par une majorité de oui, quelques non, approuve la conclusion n° 4 de la commission.
<i>Vote s/concl. n° 5</i>	Le Conseil, par une majorité de oui, quelques non, approuve la conclusion n° 5 de la commission.
<i>Vote s/concl. n° 6</i>	Le Conseil, par une majorité de oui, 1 non, approuve la conclusion n° 6 de la commission.
<i>Vote s/concl. n° 7</i>	Le Conseil, par une majorité de oui, 1 non et quelques abstentions, approuve la conclusion n° 7 de la commission.
<i>Vote s/concl. n° 8</i>	Le Conseil, par une majorité de oui, 1 non, approuve la conclusion n° 8 de la commission.
<i>Vote s/concl. n° 9</i>	Le Conseil, par une majorité de oui, 1 non, approuve la conclusion n° 9 de la commission.
<i>Vote s/concl. n° 10</i>	Le Conseil, par une majorité de oui, 1 non, approuve la conclusion n° 10 de la commission.
<i>Vote s/concl. n° 11</i>	Le Conseil, par une majorité de oui, 1 non, approuve la conclusion n° 11 de la commission.
	Ce faisant, le Conseil décide.
	<ol style="list-style-type: none">1. d'octroyer un droit distinct et permanent de superficie n° 20'839, grevant environ 1'867 m² de la parcelle n° 3'201 en faveur de la Société coopérative immobilière La Maison Ouvrière (SCILMO) et de la Société immobilière lausannoise pour le logement S.A. (SILL S.A.), pour la construction d'un bâtiment comprenant au total soixante logements, des surfaces d'activités et un parking souterrain de 127 places, qui sera constitué en propriété par étage, aux conditions figurant dans le présent préavis ;2. d'autoriser la Municipalité à garantir, au nom de la Commune de Lausanne, l'emprunt hypothécaire par un cautionnement solidaire à l'attention de la copropriété du bâtiment A (SILL S.A. et SCILMO)

équivalant à 30% du montant de l'hypothèque de l'opération (hors terrain, hors marché libre et hors activités privées), soit au maximum un montant de CHF 1'725'000.–, ceci conformément aux dispositions de l'article 496 du Code des obligations ;

3. d'octroyer un droit distinct et permanent de superficie n° 20'840, grevant environ 3'425 m² de la parcelle n° 3'201 en faveur de la Société Immobilière lausannoise pour le logement S.A. (SILL S.A.) et de la Commune de Lausanne, pour la construction d'un réservoir et d'un bâtiment comprenant au total 63 logements et une crèche, qui sera constitué en propriété par étage, aux conditions figurant dans le présent préavis ;
4. d'autoriser la Municipalité à garantir, au nom de la Commune de Lausanne, l'emprunt hypothécaire par un cautionnement solidaire équivalant à 30% du montant de l'hypothèque de la partie logements régulés de la SILL S.A. (hors terrain), soit au maximum un montant de CHF 2'623'000.–, ceci conformément aux dispositions de l'article 496 du Code des obligations ;
5. d'autoriser la Municipalité à garantir, au nom de la Commune de Lausanne, l'emprunt hypothécaire contracté pour la réalisation des logements subventionnés de la SILL S.A. par un cautionnement solidaire équivalant à la moitié (part communale) de 15% de leur coût de construction (sans terrain), soit au maximum un montant de CHF 627'000.–, ceci conformément aux dispositions de l'article 496 du Code des obligations ;
6. d'autoriser la Municipalité à accorder à la Société immobilière lausannoise pour le logement S.A. (SILL S.A.) les appuis financiers prévus par la loi cantonale du 9 septembre 1975 sur le logement, pour la réalisation de 27 logements subventionnés avenue de la Sallaz 5, 7 et 9, sur la parcelle n° 20'840 ;
7. d'autoriser la Municipalité à ajouter au plus tôt au budget 2019, à la rubrique 3306.365 « Subventions à des institutions » de la direction responsable du logement, les montants devant être pris en charge par la Commune pour l'opération immobilière précitée, soit une subvention annuelle linéaire maximale équivalant à CHF 53'117.–, ceci en application des dispositions prévues au point 6 ;
8. d'octroyer un droit distinct et permanent de superficie n° 20'841, grevant environ 2'043 m² de la parcelle n° 3'201 en faveur de la Société coopérative immobilière La Maison Ouvrière (SCILMO), pour la construction d'un bâtiment comprenant au total 71 logements et des surfaces d'activités, aux conditions figurant dans le présent préavis ;
9. d'autoriser la Municipalité à garantir, au nom de la Commune de Lausanne, l'emprunt hypothécaire contracté pour la réalisation des logements subventionnés de la SCILMO par un cautionnement solidaire équivalant à la moitié (part communale) de 20% de leur coût de construction (sans terrain), soit au maximum un montant de CHF 2'197'000.–, ceci conformément aux dispositions de l'article 496 du Code des obligations ;

10. d'autoriser la Municipalité à accorder à la SCILMO les appuis financiers prévus par la loi cantonale du 9 septembre 1975 sur le logement, pour la réalisation de 71 logements subventionnés (dont 16 logements protégés) avenue de la Sallaz 11, 13 et 15, sur la parcelle n° 20'841 ;
11. d'autoriser la Municipalité à ajouter au plus tôt au budget 2019, à la rubrique 3306.365 « Subventions à des institutions » de la direction responsable du logement, les montants devant être pris en charge par la Commune pour l'opération immobilière précitée, soit une subvention annuelle linéaire maximale équivalant à CHF 139'500.-, ceci en application des dispositions prévues au point 10.
12. afin d'élargir l'offre en places de garderie, d'augmenter de manière significative le nombre de places prévues par le projet

Rapport s/Préavis
N° 2016/48

Autorisation générale de plaider 2016-2021.

Rapport s/Préavis
N° 2016/49

Autorisation générale de constituer des associations et des fondations ou d'y adhérer, de constituer des sociétés commerciales ou d'acquérir des participations dans ces sociétés, en application de l'article 20, lettre g du règlement du Conseil communal.

Rapporteur : M. Claude-Alain Voiblet (UDC)

Discussion

M. Claude-Alain Voiblet (PLC) ; Mme Graziella Schaller (CPV) ; M. Grégoire Junod, syndic.

*Vote s/conclusion
préavis 2016/48*

Le Conseil, à l'unanimité, **approuve** la conclusion de la commission, soit décide.

d'autoriser la Municipalité, pour la durée de la législature 2016-2021, à plaider devant toutes les autorités judiciaires, administratives ou arbitrales.

*Vote s/conclusions
préavis 2016/49*

Le Conseil, à l'unanimité, **approuve** les conclusions de la commission, soit décide.

1. d'accorder à la Municipalité, jusqu'au terme de la législature 2016-2021, l'autorisation générale de constituer des associations et des fondations ou d'y adhérer, ainsi que de constituer des sociétés commerciales ou d'acquérir des participations dans ces sociétés, dans les limites prévues par la loi sur les communes à son article 4, chiffre 6bis et l'article 20, lettre g du règlement du Conseil communal de Lausanne ;

2. de limiter l'autorisation mentionnée au chiffre 1 ci-dessus de la manière suivante :
- a) pour les associations, aux cas où la cotisation annuelle n'excède pas CHF 5'000.-,
 - b) pour les fondations, à ceux où la participation au capital de dotation ne dépasse pas CHF 25'000.-,
 - c) pour les sociétés commerciales, à l'acquisition de parts pour un montant de CHF 50'000.- au plus..
- _____

Clôture

La séance est levée à 20 h 55.

Le président :

Le secrétaire :

.....

.....